

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

DELIBERATION DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 novembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 31 octobre 2025.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Étaient présents 11	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, RICHARD Pascal, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie DELETANG Claude	
Étaient Absents 8	BETTE Thierry, <i>Absent</i>	--
	MARECHAL Marielle, <i>Excusée</i>	--
	MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i>	--
	ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i>	<i>Pouvoir à BARRIER Charles</i>
	BROSSARD Angéline, <i>Excusée</i>	<i>Pouvoir à CHENEAU Céline</i>
	TEIXEIRA Garry, <i>Excusé</i>	<i>Pouvoir à BOCAGE Jean-Yves</i>
	BIZARD Bernadette, <i>Absente</i>	--
	SUZANNE Julie, <i>Excusée</i>	--

Votants : 14

La séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Santiana Braud a été désigné pour remplir cette fonction

2025-035 – Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2025 a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler.

En l'absence d'observations,

Après délibération, Conseil Municipal décide par 14 voix :

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2025.
- **DE PROCEDER** à la signature de celui-ci par les personnes concernées.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme